



MAIRIE DU CASTELLARD MELAN

Alpes de Haute Provence

85, Route du Castellard
04380 LE CASTELLARD MELAN

ARRETE DE CIRCULATION – VOIRIE COMMUNALE N°2025-10-16

Le Maire du Castellard-Mélan,

Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L2213-1 à 2213-2 du code des collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 et le décret n°89-631 du 4 septembre 1989 relative au code de la voirie routière,

Considérant que pour les travaux de réaménagement du parking de la mairie du Castellard-Mélan, il y a lieu de réglementer le stationnement durant la durée des travaux, du lundi 20 octobre jusqu'au samedi 22 novembre 2025.

ARRETE

Article 1 : le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking de la mairie du Castellard-Mélan, à compter du lundi 20 octobre jusqu'au samedi 22 novembre 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire chargé des travaux et affiché sur le chantier.

Article 3 : Le maire de la commune du Castellard-Mélan, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à la gendarmerie.



Fait au Castellard-Mélan, le 16 octobre 2025
Chantal BARDIN, Maire.

